



Direction Du Patrimoine
Parc de site Bretagne

Mairie
PERROS-GUIREC

30 SEP. 2025

N° :
Original pour traitement : **ST**
Copie :

Monsieur le Maire
Mairie de Perros Guirec
Place de l'Hôtel de Ville
22700 Perros-Guirec

Référence : DIPE/SDP/547/25/LLY/ LRAR : 1A 193 066 9500 1
Objet : dossier d'Information Mairie pour installation du DAB+

Cesson sévigné, le 24 septembre 2025

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier d'information mairie, conformément à la loi Abeille, relatif à l'installation du DAB+ sur le site de Creac'h Morvan sur votre commune

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information, et vous prie de croire, Monsieur le Maire à l'assurance de ma considération distinguée.

LAUNAY L.

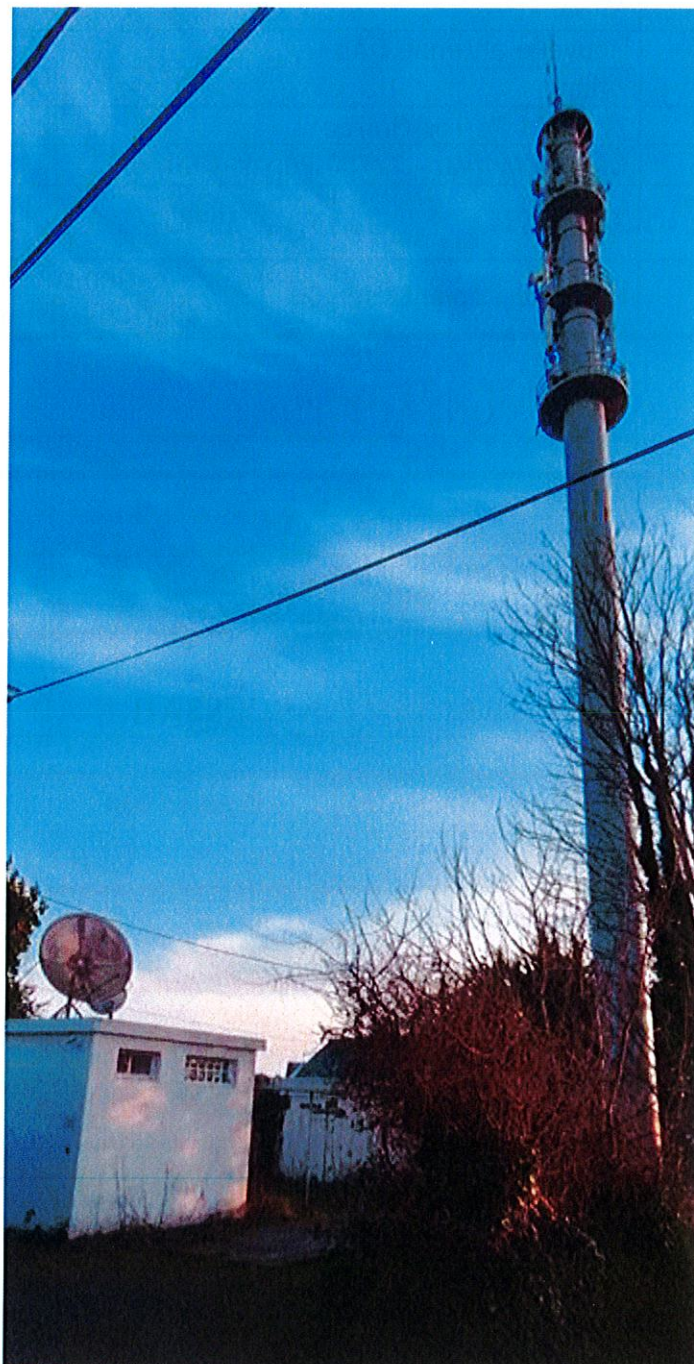
Loïc LAUNAY
Responsable Patrimoine
8 rue de la Rigourdière CS11744

35517 Cesson Sévigné cedex
T. 02 99 35 67 60 | M. 06 33 26 92 02



DOSSIER D'INFORMATION PREALABLE

Commune de : Perros-Guirec



TDF - SAS au capital de 166 956 512 EUR
SIREN 342 404 399 RCS Nanterre
Siège social : 106, avenue Marx Dormoy
92541 Montrouge cedex - France
Tél. 33 (0)1 55 95 10 00 - www.tdf.fr



. REFERENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

Exploitant de l'installation radioélectrique	TDF		
Projet de	Nouvelle antenne DAB+		
Type du support	Pylône		
Code site / Nom site :	2216801 Perros-Guirec		
Adresse du site	Créac'h Morvan, 22700 Perros-Guirec		
Coordonnées géographiques (Lambert II étendu)	X : 176154	Y : 2439985	Z : 65
Type de projet	Nouvelle implantation ☒ Modification substantielle d'une installation existante ☐		

. CONTACT TDF :

Nom	Loic LAUNAY		
Fonction	Responsable Parc de Site		
Téléphone	02 99 35 67 60	Mail	loic.launay@tdf.fr
Adresse postale	8 rue de la Rigourdière, 35517 Cesson-Sévigné		

. AUTORISATION D'URBANISME NECESSAIRE AU PROJET :

Déclaration Préalable	Permis de Construire	Dossier ABF	Autre (préciser)
☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☒ Non	



CONTENU

1. Références et descriptif du projet	2
2. Contact TDF :	2
3. Autorisation d'urbanisme nécessaire au projet :	2
4. Synthèse et motivations du projet	4
5. Descriptif indicatif des étapes du déploiement d'une installation radioélectrique audiovisuelle :	4
6. Calendrier indicatif du projet :	5
7. Caractéristiques d'ingénierie :	5
8. Plan de situation	6
9. Plan de cadastre	7
10. Avant projet relatif à l'installation	8
10.1. Plan de masse	8
10.2. Plan d'élévation	9
10.3. Photographies du lieu de l'installation	10
10.4. PHOTOMONTAGE d'une vue après construction	11
11. Dispositions d'intégration paysagère et environnementale :	12
12. Fiche Santé ANFR	13
13. Eléments relatif à l'installation d'un périmètre de sécurité par rapport à l'exposition du public	14
14. Inventaire des Etablissements particuliers dans un rayon de 100 m	14
15. Engagements au titre de la protection de la santé	15
16. Documents pédagogiques élaborés par l'état	15



.SYNTHESE ET MOTIVATIONS DU PROJET

TDF, spécialiste de la diffusion audiovisuelle en France, diffuse la Télévision Numérique Terrestre (TNT) sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que dans les départements et collectivités d'Outre-Mer. TDF est également partenaire de référence des stations de radio publiques et privées, et œuvre en permanence à l'amélioration de la couverture hertzienne des territoires et à la diversification des services offerts.

Dans ce cadre TDF prévoit d'implanter une nouvelle installation radioélectrique sur la commune de **Perros-Guirec** pour diffuser les services autorisés à émettre par décision du CSA après avis de l'ANFR.

Les conditions techniques de diffusion (lieux de l'émission, les fréquences utilisées ou le canal pour la radio, l'altitude de l'antenne ainsi que le descriptif de limitation de la puissance apparente rayonnée) sont fixées par la décision du CSA.

Afin de répondre à ces conditions techniques de diffusion, l'installation sera constituée d'antennes et d'émetteurs diffusant conformément au chapitre 7.

. DESCRIPTIF INDICATIF DES ETAPES DU DEPLOIEMENT D'UNE INSTALLATION RADIOELECTRIQUE AUDIOVISUELLE :

Avis de l'ANFR (suivi par le CSA si fondé sur l'exposition du public aux champs électromagnétique)
Le CSA autorise l'exploitant de fréquence ou de multiplex à émettre.
Conception par TDF du projet d'ingénierie d'antenne pour tenir les contraintes CSA et la zone de couverture imposée.
Dossier préalable d'information en mairie le cas échéant
Autorisation d'urbanisme le cas échéant
Travaux
Mise en service



. CALENDRIER INDICATIF DU PROJET :

Etape	Date
Remise du dossier d'Information (T0)	17/09/2025
Lancement des travaux (*)	17/11/2025
Mise en service (*)	17/02/2026

(*) Prévisionnel

. CARACTERISTIQUES D'INGENIERIE :

Service	Etat (Existante A ajouter A modifier)	Type Antenne	Nombre	Hauteur Moyenne antenne	Gamme Fréquence	Azimute	Tilts (Inclinaison)	Puissance isotrope (PIRE W)	Puissance apparente rayonnée (PAR W)
Bloc 8C (M2)	A ajouter	Double Dipôle	1	32m	170- 240MHz	230°	0°	3 280	2 000

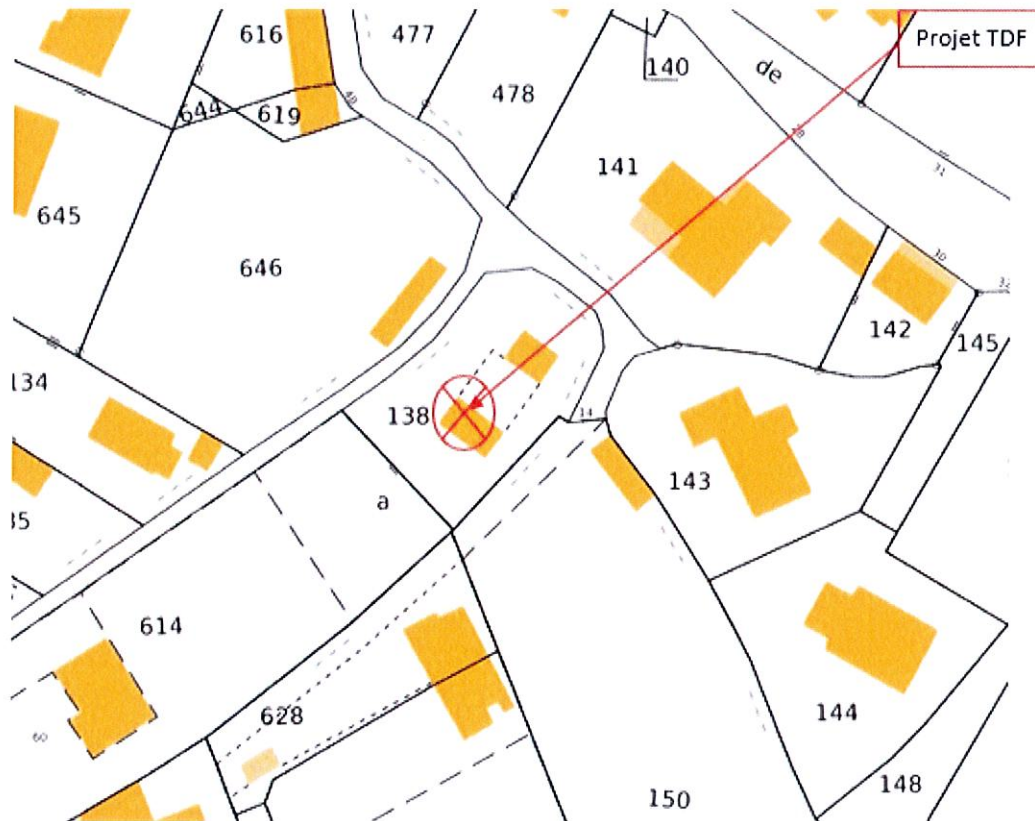
. PLAN DE SITUATION

(Plan de situation à l'échelle permettant la localisation de l'installation et des ouvrants dans rayon de 10 m)





. PLAN DE CADASTRE





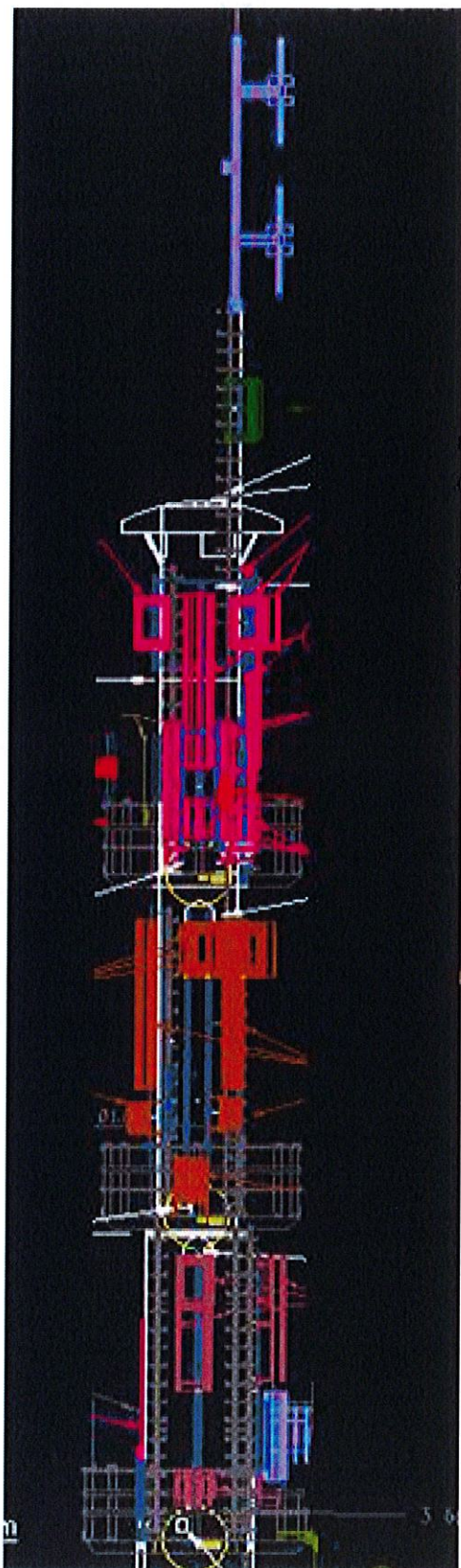
. AVANT PROJET RELATIF A L'INSTALLATION

.. PLAN DE MASSE

Sans objet



.. PLAN D'ELEVATION



.. PHOTOGRAPHIES DU LIEU DE L'INSTALLATION



.. PHOTOMONTAGE D'UNE VUE APRES CONSTRUCTION





. DISPOSITIONS D'INTEGRATION PAYSAGERE ET
ENVIRONNEMENTALE :

sans objet



. FICHE SANTE ANFR

N° ANFR :

--	--	--

1 Conformité de l'installation aux règles de CSTB (en cas de station GSM)

☐ oui☐ non

2 Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public :

☐ oui☒ non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil de la Recommandation ci-dessous.

3 Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence de la recommandation du conseil 99/519/CE en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

☒ oui☐ non

4. Présence d'établissements particuliers de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de **100** mètres de l'antenne

☐ oui☒ non

Dans le lobe principal de l'antenne ?

☐ oui☒ non



. ELEMENTS RELATIF A L'INSTALLATION D'UN PERIMETRE DE
SECURITE PAR RAPPORT A L'EXPOSITION DU PUBLIC

Sans objet

. INVENTAIRE DES ETABLISSEMENTS PARTICULIERS DANS UN RAYON
DE 100 M

	<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Estimation du niveau maximum de champ (V/m)</u>	<u>Estimation du niveau maximum de champ, (% du seuil du décret 2002-775)</u>
1	Sans objet	Sans objet		Sans objet
2				
3				



. ENGAGEMENTS AU TITRE DE LA PROTECTION DE LA SANTE

TDF, exploitant de réseau de communications électronique tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité balisé sur le site, les valeurs de références d'exposition aux champs électromagnétique fixées par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

TDF s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

TDF s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la **nouvelle** installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de sa mise en service.

. DOCUMENTS PEDAGOGIQUES ELABORES PAR L'ETAT

Etant donné que les documents, synthétisant l'état des connaissances scientifiques sur les radiofréquences et la réglementation relative aux installations radioélectriques, élaborés par l'état sont spécifiques à la téléphonie mobile et peu représentatifs des services audiovisuels, ils ne sont pas joints à ce document. Ces documents ainsi que des informations scientifiques sur les radiofréquences et la réglementation relative aux installations radioélectriques sont toutefois consultables sur le portail du gouvernement « Radiofréquences santé environnement » <http://www.radiofrequences.gouv.fr/>

